



APPEL A PROJETS POUR LE FINANCEMENT DES GIEE

2017

**Formulaire de demande d'aide
de la région des Pays de la Loire**

Dossier à adresser en deux exemplaires papier (un original et une copie) et une version informatique au format PDF avec toutes les pièces justificatives avant le **16 juillet 2017** à la DRAAF de la région des Pays de la Loire – SRAFT – Joëlle ANDRE

Structure porteuse de la demande :

Raison sociale du GIEE (*si différente*) :

Intitulé du projet GIEE :

Durée de la reconnaissance (mentionnée dans l'arrêté préfectoral) :

DOCUMENT 1 – FICHE TECHNIQUE : PRECISIONS SUR LE PROJET GIEE ET DESCRIPTION DES ACTIONS D'ANIMATION ET D'APPUI TECHNIQUE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

DOCUMENT 2 – COMPTE DE REALISATION PREVISIONNEL

Ce dossier, en cas d'acceptation du projet, servira de document de référence pour la rédaction de la convention entre la DRAAF/DAAF et la structure candidate. Après dépôt, ce dossier ne pourra donc faire l'objet que de modifications marginales ne remettant pas en cause les résultats de la procédure de sélection.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN COPIE À L'APPUI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

	Pièce jointe
Exemplaire original du formulaire du dossier de candidature complété, daté et signé par la personne habilitée (documents 1 et 2)	
Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur lorsque la demande est signée par une personne différente du président	
Le cas échéant, la fiche résumée du projet GIEE figurant au dossier de candidature à la reconnaissance GIEE	
Les documents justifiant du financement ou de la demande de financement à d'autres organismes	
Pour les travaux d'animation ou d'ingénierie réalisés par les agriculteurs du collectif, la convention de mise à disposition signée et datée, précisant le temps consacré à ces tâches et leur coût	

Appel à projets Mobilisation collective pour l'agro-écologie « Animation des GIEE »

Dossier de candidature - **DOCUMENT 1**

Fiche technique : description des actions faisant l'objet de la demande de subvention (animation, appui technique, capitalisation / diffusion) et précisions sur le projet GIEE

Année : 2017

Structure porteuse de la demande de subvention :
Structure porteuse du GIEE

Structure d'accompagnement du GIEE

Intitulé du projet GIEE:

n° SIRET de la structure porteuse du GIEE :	n° SIREN de la structure d'accompagnement du GIEE (<i>si demande faite par elle</i>) :
Responsable du GIEE Nom et prénom : Tél : Adresse courriel : Adresse postale : Fonction :	Responsable des actions faisant l'objet de la demande de subvention ¹ (<i>si différent du responsable du GIEE</i>) Nom et prénom : Tél : Adresse courriel : Adresse postale : Fonction :
Période de mise en œuvre des actions faisant l'objet de la demande de subvention : <i>Date début (doit être postérieure ou égale à la date de reconnaissance du GIEE) :</i> <i>Date fin (doit être antérieure ou égale à la date de fin du projet GIEE) :</i> <i>Durée en mois (doit être inférieure à 36 mois):</i>	
Subvention CAS-DAR sollicitée :	Budget total des actions d'animation et d'appui technique :
Total des autres subventions animation et appui technique acquises ou envisagées :	

Détailler dans le tableau ci-dessous les besoins spécifiques d'animation et d'appui technique en les rattachant de façon cohérente au projet GIEE.

Ajouter autant de lignes que nécessaire.

Objectifs du projet GIEE ²	Actions du projet GIEE y compris diffusion et capitalisation	Indicateurs de résultats ³ (cf. critère de sélection (h))	Besoins d'animation / d'appui technique en lien avec les actions du projet		Indicateurs de réalisation ⁴ (cf. critère de sélection (h))	Calendrier de mise en œuvre des actions d'animation	Complément d'information éventuel
			Intitulé de l'action d'animation / d'appui technique	Précisions quant au contenu de l'action ⁵			
			1				
			2				
			3				
			4				
			5				
			6				

Ils doivent comprendre une valeur cible quantitative ou qualitative. Indiquer s'ils contribuent à la performance environnementale (env), économique (éco), sociale (soc). /

³Atteinte des objectifs. Au moins un indicateur par action

⁴Bonne réalisation des activités d'animation / d'appui technique programmées

⁵Les méthodes et moyens d'animation, le nombre de rencontres, la durée des rencontres doivent être précisés

Les compléments d'informations demandés ci-dessous visent à mettre l'accent sur quelques points précis du projet GIEE en lien avec les critères de sélection de cet appel à projets. Le candidat peut reprendre des éléments de son dossier de candidature GIEE s'il estime que ces éléments y sont déjà précisés.

Expliciter la cohérence des actions, leur pertinence au regard de l'agro-écologie (*reconception* des systèmes) et des objectifs du projet, en quoi elles s'inscrivent dans une réflexion systémique sur l'exploitation (*cf. critère de sélection (a)*) :

.....
.....

Si le projet concerne l'élevage, indiquez en quoi il permet d'apporter une plus grande résilience aux exploitations, quelle(s) stratégie(s) est(sont) développée(s) face aux facteurs de crises affectant les filières d'élevage (*cf. critère de sélection (b)*) :

.....
.....

Si le projet prévoit des actions en matière de commercialisation, indiquez en quoi ces dernières permettent d'adapter l'offre du collectif au(x) marché(s) :

.....
.....

Si le projet a un ancrage territorial particulièrement important ou s'il implique spécifiquement les acteurs de l'aval des filières, préciser en quoi cela consiste (*cf. critère de sélection (c)*) :

.....
.....
.....

Expliciter l'historique de constitution du collectif (actions déjà conduites ou en projet), ce qui a suscité la mobilisation de ce collectif d'agriculteurs pour s'engager dans ce projet (*cf. critère de sélection (d)*) :

.....
.....

Expliquer ce qu'apporte le collectif à la mise en œuvre de ces actions sur chaque exploitation, et en quoi chaque agriculteur du collectif est concerné par le projet. Justifier le périmètre du collectif (taille du groupe) (*cf. critère de sélection (e)*) :

.....
.....

Expliquer en quoi les modalités d'animation et d'appui technique envisagées permettent une bonne mise en œuvre des actions du projet (*cf. critère de sélection (f)*) :

.....
.....

Expliquer comment vous concevez la capitalisation et la diffusion des résultats et expériences de votre projet, quelle portée vous prévoyez de leur donner, quel public vous souhaitez toucher (actions, méthode, résultats attendus...) (*cf. critère de sélection (g)*) :

.....

Financements mobilisés ou escomptés pour la mise en œuvre du projet GIEE (*cf. critère de sélection (i)*) :

.....
.....

Financements directement perçus par le bénéficiaire de l'aide :

.....
.....

Financements non directement perçus par le bénéficiaire de l'aide mais contribuant à la réalisation du projet GIEE (perçus par des organismes impliqués dans le projet) :

.....
.....

Je, soussigné (nom et prénom du représentant légal),

certifie :

- avoir pouvoir pour représenter la structure candidate dans le cadre de la présente formalité ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;

Engagements liés au dépôt de la demande de financement :

m'engage à :

- mettre en place auprès des membres du collectif, les indicateurs obligatoires de suivi et de résultats listés en annexe 3 de la demande de financement et de les transmettre à la chambre régionale d'agriculture en vue de capitalisation ;

Date :

Signature (avec mention du nom, prénom et statut du signataire)

Appel à projets « Animation des GIEE »

Dossier de candidature – **DOCUMENT 2**

Année : 2017

COMPTE DE RÉALISATION PRÉVISIONNEL

Structure porteuse de la demande :

N° SIRET du GIEE :

Intitulé du projet GIEE :

Indiquer dans les colonnes, les actions par ordre de priorité décroissante, en commençant, à gauche, par l'action la plus prioritaire. Ceci permettra de cibler sur les actions prioritaires si seulement une partie des dépenses est retenue lors de l'instruction du dossier. Reprendre les numéros des actions figurant dans le tableau du document 1.

		+ -----> Ordre de priorité -----> -				
	Préciser si HT ou TTC (en euros)	Action n°X	Action n°X	Action n°X	Action n°X	TOTAL GENERAL
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES						
1	Salaires, charges et taxes afférentes des agents salariés du bénéficiaire de l'aide					
2	Frais de déplacement et autres remboursements des agents salariés du bénéficiaire de l'aide					
3	Remboursement de frais de personnel mis à disposition du bénéficiaire de l'aide (agent d'une structure d'appui / agriculteur membre d'un collectif)					
4	Total des dépenses de personnel					
5	Acquisition de petits matériels et fournitures					
6	Prestations de services (autres que mise à disposition de personnel)					
7	Autres dépenses					
8	Total des autres dépenses (maximum 15 % des dépenses totales)					
9	TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES					
RECETTES PRÉVISIONNELLES						
Financements						
10	Subvention demandée					
11	Collectivités locales					
12	Conseils régionaux					
13	État					
14	Union Européenne					
15	Autres subventions (à préciser)					
16	Total subventions					
17	Autofinancement					
18	Produits					
19	Autres (à préciser)					
20	Total des autres recettes					
21	TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES ⁶					

date :

Signature (avec mention du nom, prénom et statut du signataire)

⁶ Le total des dépenses prévisionnelles doit être égal au total des recettes prévisionnelles.

FINANCEMENT DES GIEE
AU TITRE DE L'ANIMATION ET DE L'APPUI TECHNIQUE

NOTICE EXPLICATIVE DE LA TENEUR DES DIFFÉRENTS CRITÈRES

Critères de premier niveau :

Ambition agro-écologique du projet et approche systémique (a) : l'approche agro-écologique consiste à mobiliser simultanément plusieurs leviers, de façon cohérente, dans une logique de reconception des systèmes de production, en améliorant l'autonomie vis-à-vis des intrants de synthèse et la résilience des exploitations agricoles, pour atteindre les résultats recherchés. Les GIEE reconnus peuvent s'inscrire à des degrés divers dans cette approche. Il s'agit ici de privilégier :

pour les collectifs encore peu engagés dans la reconception des systèmes, les projets en évolution notable par rapport à l'existant ; Il s'agira d'apprécier en quoi les actions proposées dans le projet interrogent le fonctionnement global des systèmes d'exploitation et abordent un ensemble d'éléments constitutifs et cohérents du fonctionnement des exploitations par filières concernées.

Pour les collectifs déjà engagés dans une reconception des systèmes de production, les projets consistant à poursuivre / aboutir la démarche de reconception au niveau des pratiques agricoles, à mettre en place des actions pour consolider les performances des exploitations (lien à l'aval, actions d'ordre sociétale, etc.) et à diffuser et capitaliser largement sur les résultats et expériences obtenus.

Projet concernant l'élevage (peuvent être portés par des collectifs mixtes cultivateurs-éleveurs) **et apportant une réponse structurelle aux facteurs à l'origine de la crise affectant les filières d'élevage (b) :** les réponses pourront varier en fonction des filières et des principaux déterminants, en fonction des territoires concernés. Dans tous les cas, il pourra notamment s'agir de développer l'autonomie et la résilience des exploitations, d'accroître la part de valeur ajoutée captée par les exploitants dans la commercialisation des produits, de développer le lien au territoire et les filières de qualité, de développer de nouvelles filières, etc.

Ancrage territorial du projet et lien à l'aval (c) : prise en compte des enjeux territoriaux, partenariat avec les acteurs du territoire et avec les acteurs de l'aval des filières, articulation avec les enjeux des filières régionales, etc. Les projets s'inscrivant dans des projets alimentaires de territoire pourront être plus particulièrement ciblés.

Très bonne appropriation du projet par le collectif d'agriculteurs (d) : seront privilégiés les projets dont le portage par le collectif d'agriculteurs est tout à fait effectif et l'implication du collectif dans le projet et les décisions de mise en œuvre est bien concrète et réelle.

Pertinence de l'action collective, du périmètre du collectif et de sa composition au regard du projet (e) : la pertinence de la conduite du projet en collectif au regard de ses objectifs doit être avérée et l'implication dans le projet de chacun des membres constituant le collectif tangible et bien réelle. Seront privilégiés les projets dont la mise en œuvre se concrétise en premier lieu par des actions concernant l'ensemble du collectif d'agriculteurs (et pas uniquement individuellement les exploitations membres de ce collectif).

Critères de second niveau :

Qualité du dispositif d'animation et d'appui technique proposé (f) : les modalités d'animation/appui technique, le type d'actions envisagées, et les méthodes employées apparaissent cohérentes et pertinentes au regard des actions techniques envisagées par le GIEE.

Ambition en matière de capitalisation et de diffusion des résultats et expériences dans les réseaux concernés, dans l'ensemble de la sphère agricole et en dehors (collectivités territoriales, recherche, etc.) **(g)** en lien avec la coordination des actions de capitalisation mené par le réseau des chambres d'agriculture ; les objectifs et les moyens mis en œuvre pour diffuser les résultats et expériences du projet sont bien décrits et ambitieux. Ils sont conformes aux décisions arrêtées en région en matière de capitalisation.

Qualité, pertinence et rigueur des indicateurs de réalisation q(suivi) et de résultats adoptés (h) : Des indicateurs de réalisation des actions d'animation doivent être définis. Un socle d'indicateurs de résultats économiques (s), environnemental (ux) et social (ux) doit être défini permettant de rendre compte de l'atteinte des o objectifs du projet (qui doivent eux-mêmes être quantifiés ou qualifiés).

Pertinence du financement demandé au regard des autres sources de financement acquises ou envisagées par le GIEE (i) : dans le cadre limité de l'enveloppe de l'appel à projets, ils s'agira d'apprécier l'opportunité de financer ou non ce projet et à hauteur de quel montant, en fonction des financements dont dispose déjà le GIEE (ou bien qu'il escompte). Les éventuels financements dont peuvent bénéficier les structures d'accompagnement des GIEE concernant l'appui aux GIEE, via leurs réseaux, seront également pris en considération.

Liste des indicateurs régionaux à mettre en place dans le cadre de la reconnaissance pour chaque exploitation membre du GIEE

Indicateur	Valeur initiale	Valeur cible au terme du projet	Année N *	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE							
VA / produit brut (sans aides)							
Revenu disponible / UMO non salariée							
Coût de mécanisation / ha SAU							
Quantités de concentrés achetés / 1000 l							
Nombre de cultures dans l'assolement							
part des légumineuses dans l'assolement (y compris prairies temporaires)							
Quantités de fourrages consommés							
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE							
Quantité d'azote minéral acheté / ha SAU							
IFT moyen de l'exploitation							
Achats de carburants / ha SAU							
Surface d'intérêt écologique par Ha (SIE) ***							
PERFORMANCE SOCIALE							
Capital (total actif hors foncier) / UTH							
Niveau de satisfaction globale de l'agriculteur par rapport à l'exercice de son métier **	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen
Nombre de jours non travaillés							
UMO / SAU							
Nombre d'installations de jeunes agriculteurs envisagées dans le GIEE							
Pour les GIEE dont la thématique des produits phytosanitaires est prépondérante, remplir les 2 lignes ci-dessous							
IFT Herbicides							
IFT Hors Herbicides							

* rajouter autant de colonnes que nécessaire

** rayer les mentions inutiles

*** chiffres de la déclaration PAC